

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 8

Buchbesprechung: Considérations sur quelques principes d'hygiène, traitées sous le point de vue militaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un instant à l'autre ; le gouvernement helvétique fut consterné et le parti patriote désespéra de l'avenir.

Ignorant encore les événements qui venaient de livrer à ses lieutenants la communication entre l'Inn et l'Adige, Masséna adressa à Lecourbe et à Dessolles l'ordre de suspendre leurs opérations. La supériorité numérique des Autrichiens ne permettant point d'espérer un retour de fortune sur la rive droite du Rhin, la communication de l'armée d'Helvétie ainsi que sa ligne de retraite eussent été d'autant plus compromises que l'aile droite se serait trouvée plus avancée en Tyrol. Les dispositions défectueuses des généraux chargés de la défense du Tyrol, avaient seules jusque-là favorisé les succès des Français.

Ce ne fut donc qu'après les combats de Tauffers et de Nauders que les ordres de Masséna parvinrent à Lecourbe et à Dessolles. Ceux-ci, prévoyant d'ailleurs qu'ils allaient avoir à faire à un ennemi supérieur, se retirèrent le 30 mars et dans la nuit du 31, Lecourbe sur Remus, Dessolles sur Tauffers.

Nous suspendrons un moment notre narration pour suivre les opérations de l'armée du Danube qui ont aussi leur côté intéressant et qui eurent d'ailleurs une large part d'influence sur celles de l'armée d'Helvétie.

BIBLIOGRAPHIE.

Considérations sur quelques principes d'hygiène, traitées sous le point de vue militaire ².

Tel est le titre d'un mémoire présenté à la société des officiers de la Chaux-de-Fonds, en 1855, par un médecin de bataillon neuchâtelois. Il examine, dans une quinzaine de pages, différents points de l'hygiène et donne, quant aux diverses mesures à prendre se rapportant à l'*alimentation*, à l'*habillement*, à la *marche*, des recommandations qu'on ne saurait trop rappeler.

Voici quelques extraits de ce mémoire :

« *Boissons.* Après avoir examiné l'effet délétère produit par l'usage des viandes trop fraîches ou gâtées, nous devons nous occuper des boissons. Lorsque le corps est en transpiration, après une marche ou un exercice, il est extrêmement imprudent de boire un liquide rafraîchissant. L'on a vu souvent des hommes mourir instantanément, après avoir bu de l'eau froide étant en transpiration. Si cependant la tentation l'emporte sur les considérations hygiéniques que nous venons de présenter, il s'agit, pour celui qui veut boire de l'eau fraîche, de préparer son corps à l'action de ce liquide. Pour cela, il faut, si l'on peut, se reposer un moment, puis se laver les mains et la tête avec l'eau froide et se rincer la bouche plusieurs fois avant d'en avaler. En marche, si le soldat a sa gourde, il fera bien de couper le trop-cru de l'eau qu'il boit par quelques gouttes d'eau-de-vie.

² Impr. Leydecker et Combe, à Neuchâtel.

» *Eaux croupissantes ou stagnantes.* On appelle ainsi des eaux qui sont sans écoulement, dans des creux ou dans des fossés. L'on trouve ces creux et ces fossés dans les plaines et surtout dans les marais. Ces eaux, par leur contact avec une vase fétide, ont bientôt acquis des propriétés délétères considérables, surtout pendant l'été où le soleil pompe, distille tout ce qu'il y a de plus pur dans cette eau, de sorte que la partie bourbeuse, remplie d'animaux et d'œufs d'animaux de toute espèce, depuis le crapaud jusqu'à ces animaux infiniment petits auxquels on a donné le nom d'*infusoires*, ainsi que de végétaux et de leur détritrus, reste seule. Cette composition des eaux stagnantes est donc de nature à empêcher tout homme raisonnable d'en boire, non pas parce que l'on pourrait avaler avec l'eau quelques animaux ou leurs œufs, mais parce que l'eau corrompue est comme les autres substances qui sont dans cet état de décomposition, et que son usage amène des maladies, telles que les fièvres *froides* (intermittentes), typhoïdes et autres et peut ainsi causer promptement la mort.

» L'*eau-de-vie* pure, froide, avalée lorsqu'on a bien chaud, peut produire le même effet réfrigérant que l'eau, surtout si on la boit précipitamment. Le *vin* qui sort de la cave, avalé aussi précipitamment lorsqu'on a chaud, produit le même effet que l'eau et l'eau-de-vie. Il faut donc lorsque le corps est dans ces conditions de température, laisser au vin le temps de se réchauffer, avant d'en boire.

» Le *vin* étant de tous les liquides dont on est appelé à faire usage, celui qui, par ses qualités hygiéniques, est le plus salubre, il convient d'en recommander l'usage aux soldats et de les dissuader de boire de l'eau-de-vie ou d'autres liquides qui sont le plus souvent de mauvaise qualité et par conséquent dangereux pour la santé. Il va sans dire qu'ici nous parlons de vins de bonne ou tout au moins de moyenne qualité; les mauvais vins étant nuisibles à la santé de celui qui en fait usage, en amenant des dévoiements et d'autres incommodités.

» La *bière* est de tous les liquides fermentés celui qui a le plus de crudité; pour la conserver pendant l'été, on la met lorsqu'elle a fermenté, dans des caves très fraîches, où l'on établit même des glacières, et c'est de cette cave glaciale qu'on la tire au fur et à mesure de la consommation; il résulte de là que la bière est le liquide le plus froid qu'il y ait, et qu'il est, ensuite de ce qui a été dit plus haut, très dangereux d'en boire, lorsqu'on transpire ou que l'on a bien chaud.

» Avant de quitter ce chapitre, il faut dire que depuis plusieurs années, l'industrie s'est appliquée à fabriquer de l'*eau-de-vie* de toute espèce de façon; le raisin et ses produits, le marc, les lies, sont depuis longtemps détrônés; le blé, les fruits, les pommes de terre, les betteraves et une foule d'autres racines sont employés à la fabrication de ce liquide. Encore bien heureux si l'on se contente de distiller les produits qu'on obtient de ces substances, mais l'on augmente la quantité du liquide par des coupages avec de l'eau, de l'esprit de vin, des essences et d'autres denrées délétères. L'eau-de-vie retirée par ce procédé est nécessairement mauvaise; c'est pourquoi il importe beaucoup que les officiers surveillent la qualité de l'eau-de-vie offerte aux soldats dans les cantines.

» *De la marche.* D'après les règles d'hygiène que nous avons énumérées et qui sont aussi utiles en marches qu'au camp et à la caserne, il faut toujours se rappeler les prescriptions suivantes :

» La première règle consiste à éviter, autant que possible, que les marches n'aient lieu pendant les grandes chaleurs de la journée. Un milicien chargé de bagage, n'ayant pour se garantir des rayons d'un soleil brûlant que son képi, peut facilement attraper un coup de soleil et même une inflammation cérébrale qui peut devenir mortelle. Il convient mieux, dans ces circonstances, de partir de meilleure heure et d'arriver une heure plus tôt au gîte. Tout le monde sait que l'étape militaire est de sept à huit lieues, mais qu'une troupe en marche emploiera ordinairement dix à douze heures pour faire ces sept à huit lieues. Lors donc qu'on n'a pas pu arriver à l'étape le matin, il est nécessaire d'arrêter la marche pendant les chaleurs et de ne la reprendre que lorsque le soleil ne sera plus si ardent. Le repos donné au soldat au milieu de la journée le délassera de ses fatigues et le rendra dispos pour toute la journée.

» Une seconde règle à suivre pour tout militaire qui est en marche, est de surveiller attentivement ses camarades et ses subordonnés. Tel homme paraît bien maintenant, qui dans cinq minutes tombera dans les rangs. La chaleur ou la fatigue peuvent indisposer subitement un individu ; un bouton déboutonné, un verre d'eau, une goutte d'eau-de-vie peuvent dans ces cas là, employés sur-le-champ, rendre de grands services. Combien y a-t-il d'individus qui s'imposent de grandes douleurs par des motifs d'amour-propre, qui veulent, par exemple, avoir un habit trop serré à la taille ; d'autres ont des habits mal faits qui serrent où ils devraient être lâches, et *vice versa*. Or, rien n'est plus propre à rendre malade un soldat qu'un habit dans lequel il n'est pas maître de ses mouvements. Mais il est impossible, dans une marche, que l'on ne s'aperçoive pas du malaise produit sur des soldats par des habits mal faits, lors même que ceux-ci voudraient le cacher. C'est alors le devoir des supérieurs, lorsqu'ils s'aperçoivent de ce malaise, de le faire cesser, en ordonnant à ces militaires de faire réparer leurs vêtements ou en leur en faisant donner d'autres.

» Une troisième règle, des plus importantes, est de ne pas laisser les soldats ingurgiter des réfrigérants pendant les marches. Nous avons vu que de l'eau froide, avalée lorsque le corps est en transpiration, peut causer immédiatement la mort de celui qui est assez imprudent pour en boire. Aussi le chef d'une troupe en marche a-t-il soin ordinairement de placer des factionnaires devant les fontaines et les auberges, pour empêcher ses soldats de se faire du mal en avalant inconsidérément des boissons rafraîchissantes ou enivrantes. Ces mesures de précaution doivent redoubler lorsqu'on est en marche dans un pays ennemi, car l'on peut s'attendre à ce que les fontaines soient empoisonnées, à ce que les boissons que l'on trouve dans les auberges le soient aussi ; et, dans ce cas, quelle ne serait pas la responsabilité d'un chef qui aurait négligé les précautions nécessaires ! »
